

# EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

2026041

Séance du 20 avril 2026

**Nombre de membres**

<b>Afférents au Conseil Municipal :</b>	15	L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à 19h00, le
<b>En exercice :</b>	15	conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
<b>Présents :</b>	14	s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de
<b>Votants :</b>	15	ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

**Date de la convocation**

10/04/2026

**Date d'affichage**

10/04/2026

**Présents :** Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Florence DE POUMEYROL, Eric MEUNIER, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Christian MILLET, Marlène BLASQUEZ, Christophe GENEVOIS, Marie-Pierre CHESSEL, Frédéric TRIPODI, Eric BARDY, Annie BOIS.

**Absents excusés :** Catherine LEIGNIER donne pouvoir à Christelle MORTEL.

**Absents :** Néant

Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE a été élue secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

## BUDGET ANNEXE PARKINGS Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 abrégé ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** l'avis de la commission des Finances réunie le 10 février dernier en présence de monsieur Alain MOISSON, CDL du SGC de Montluel ;

**VU** la délibération 2026013 votée le 2 mars dernier par le conseil municipal portant sur l'approbation des résultats provisoires au 31 décembre 2025 concernant le budget annexe Parkings ;

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

De plus, il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, il exprime les résultats de l'exécution du budget et il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

**2026041**

Son vote par le Conseil Municipal constitue l'arrêté des comptes.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le Maire ne doit pas participer au vote et le Conseil Municipal élit son président,

Madame MICOLAS Nathalie s'étant retirée pour le vote du CFU du budget annexe Parkings, Monsieur VIBERT Jean-Luc, 1<sup>er</sup> adjoint préside la séance.

Le CFU du budget annexe fait ressortir les résultats suivants :

<b> FONCTIONNEMENT </b>	
Recettes	212 326,73
Dépenses	101 994,26
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>110 332,47</b>
Résultat antérieur reporté 2024	
Part affectée à l'investissement en 2025	
<b>Résultat en fonctionnement au 31/12/2025</b>	<b>110 332,47</b>
<b> INVESTISSEMENT </b>	
Recettes	53 472,60
Dépenses	81 724,05
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>-28 251,45</b>
Résultat antérieur reporté 2024	
<b>Résultat en investissement au 31/12/2025</b>	<b>-28 251,45</b>
<b> RESULTAT DE CLOTURE 2025 </b>	
<b>82 081,02</b>	
<b>Restes à réaliser au 31/12/2025 :</b>	
Dépenses	102 137,45
Recettes	35 648,90
<i>Besoin de financement</i>	<i>-66 488,55</i>

**Après en avoir délibéré avec 14 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Annexe Parkings, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

**ARTICLE 2 :** RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

**ARTICLE 3 :** ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** ENTERINE les résultats provisoires présentés et validés lors du conseil municipal du 2 mars dernier.

**ARTICLE 5 :** DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

A Pérouges,

Le Maire,  
Nathalie MICOLAS

